

ANNEXE

Équipement

1. Réacteurs nucléaires : Réacteurs pouvant fonctionner de manière à maintenir une réaction de fission en chaîne auto-entretenu contrôlée, exception faite des réacteurs de puissance nulle, ces derniers étant définis comme des réacteurs dont la production maximale prévue de plutonium ne dépasse pas 100 grammes par an.

Un « réacteur nucléaire » comprend essentiellement les éléments se trouvant à l'intérieur de la cuve du réacteur ou directement fixés sur cette cuve, l'équipement qui contrôle le niveau de puissance dans le cœur, et les éléments qui renferment normalement le fluide de refroidissement primaire du cœur du réacteur, qui entrent en contact direct avec ce fluide ou qui permettent son réglage.

Il n'est pas envisagé d'exclure les réacteurs qu'il serait raisonnablement possible de modifier de façon à pouvoir produire une quantité de plutonium sensiblement supérieure à 100 grammes par an. Les réacteurs conçus pour un fonctionnement prolongé à des niveaux de puissance élevés, quelle que soit leur capacité de production de plutonium, ne sont pas considérés comme étant des « réacteurs de puissance nulle ».

2. Cuves de pression pour réacteurs : Cuves métalliques sous forme d'unités complètes ou sous forme d'importants éléments préfabriqués, qui sont spécialement conçues ou préparées pour contenir le cœur d'un réacteur nucléaire, tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la présente annexe, et qui peuvent résister à la pression de travail du fluide de refroidissement primaire.

La plaque de couverture d'une cuve sous pression pour réacteur est un élément préfabriqué important d'une telle cuve.

3. Internes de réacteur : Colonnes et plaques de support du cœur et d'autres internes de cuve, tubes guides pour barres de commande, écrans thermiques, déflecteurs, plaques à grille du cœur, plaques de répartition, etc.